



CONCOURS FRANCOPHONIE 2010

« DIS-MOI DIX MOTS DANS TOUS LES SENS »

REGLEMENT

A l'occasion de la Semaine de la langue française et de la Francophonie qui se déroulera au niveau international du 20 au 27 mars, le Service de Coopération Linguistique et Educative du Consulat Général de France à Rio de Janeiro et l'Association des Professeurs de Français de l'Etat de Rio de Janeiro, en partenariat avec les lycées publics et privés enseignant le français, organisent un concours à l'intention des lycéens de l'Etat de Rio de Janeiro .

Article 1 : objet

Ce concours a comme objet l'écriture d'un texte à partir des 10 mots de la francophonie 2010, choisis par la Délégation Générale à la Langue Française, qui mettent en avant l'enrichissement permanent d'une langue française en mouvement.

Article 2 : conditions de participation

2.1 Ce concours individuel est ouvert à tout élève de nationalité brésilienne , âgé de 16 (16 ans révolus avant le 6 juillet 2010) à 18 ans, résidant dans l'Etat de Rio de Janeiro et apprenant le français.

2.2 Pour participer les élèves doivent :

- s'inscrire auprès du coordinateur de français de leur établissement qui transmettra la liste des inscrits au Service de Coopération Linguistique et Educative **avant le 22 mars** par internet à l'adresse suivante : susana.hadj-said@diplomatie.gouv.fr;
- participer au concours en se présentant **le vendredi 26 mars à 10h** au Colegio Pedro II , unidade de Tijuca -206, rua São Francisco Xavier (cf plan d'accès);
- rédiger un texte écrit à partir du sujet tiré au sort le jour même du concours , en utilisant un minimum de 5 mots des 10 mots de la liste suivante :
BALADEUR , « CHEVAL DE TROIE », CRESCENDO, ESCAGASSER , GALERE, MENTOR, MOBILE, REMUE-MENINGES, « VARIANTE », ZAPPER.

Article 3 : prix

3.1 Le candidat gagnant sera récompensé par un voyage et un séjour en France, **du 7 au 17 juillet 2010**, dans le cadre du Programme « Allons en France » dont la thématique sera cette année « tradition et innovation : le spectacle au quotidien » ;

3.2 Les 3 meilleurs candidats suivants recevront des lots de DVD,CD et livres offerts par le Consulat de France à Rio de Janeiro.

3.3 La remise des prix aura lieu au Consulat de France en mai 2010.

Article 4 : jury

4.1 Le Jury sera composé d'un représentant du Service de Coopération Linguistique et Educative du Consulat Général de France à Rio de Janeiro, d'un représentant de l'APFERJ et d'un coordinateur de français par établissement.

4.2 Le jury se réunira pour déterminer les gagnants au cours de la dernière semaine du mois d'avril et les **résultats seront publiés le 30 avril** sur le site de la Maison de France (www.maisondefrance.org.br) et de l'APFERJ (www.apferj.org.br).

Article 5 : obligations des participants

5.1 Les participants, ou leurs représentants légaux, acceptent par avance l'utilisation de leur nom et de leur qualité tant dans la communication qui peut être faite autour du concours et de son résultat que dans la ou les publications des textes produits, sans que cet usage puisse ouvrir droit à une quelconque rémunération.

5.2 La participation à ce concours entraîne , de la part des candidats, l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que des décisions du jury.

Article 6 : droits des organisateurs

Les organisateurs se réservent le droit de proroger ou d'annuler le présent concours si les circonstances l'exigent. Leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Pour tout renseignement complémentaire :

Consulat Général de France
susana.hadj-said@diplomatie.gouv.fr
APFERJ :contato@apferj.org.br